

Déclaration de la Commission exécutive confédérale du 19 février 2020

La Commission exécutive de la confédération FO, réunie le 19 février, réaffirme son opposition entière au projet de système universel de retraites porté par le gouvernement et aujourd'hui débattu à l'Assemblée nationale. Elle constate que près de trois années de dites concertations et débats citoyens n'ont en rien fait dévier le gouvernement d'une position qui apparaît dogmatique, tant les affirmations générales, jamais démontrées ou traduites concrètement, l'ont emporté jusqu'alors.

FO ne peut que déplorer que le gouvernement ait à nouveau présenté de façon faussée les éléments de son projet devant les députés à l'ouverture des débats lundi 17 février.

Ainsi, soumettre l'obtention d'une retraite minimum à 1000 € à une carrière complète, fixée à 43 ans d'activité au SMIC, n'améliorera pas la situation de la majorité des salariés ne bénéficiant pas d'un emploi à temps plein tout au long de leur vie active ! Sans compter que les 85 % du SMIC de minimum de pension

figurent déjà dans la loi depuis 2003, auraient dû être atteints dès 2008, et que ce gouvernement a, lui-même, décidé d'autorité de sous indexer les pensions de base par rapport à l'inflation en 2019 et partiellement en 2020.

FO réaffirme sa détermination à préserver le système de retraite actuel, dont le Conseil d'Etat a souligné les avancées auxquelles il a conduit et rappelé qu'il constituait une composante majeure du contrat social. C'est en ce sens que FO a déposé des revendications précises concernant l'emploi dont l'emploi des seniors, l'entrée dans l'emploi des jeunes, les bas salaires et l'égalité femmes-hommes.

Sur ces questions comme sur la pénibilité, FO constate peu ou pas d'évolutions de la part du gouvernement qui soumet systématiquement toute mesure à la non-augmentation du coût du travail, négation même de la liberté de négociation.

Concernant l'équilibre des systèmes de retraites, FO conteste la dramatisation voulue par le gouvernement, rappelant que les projections du COR mettent l'accent sur une insuffisance de recettes dues aux politiques budgétaires de rigueur dans la Fonction publique.

FO réaffirme qu'elle s'oppose à ce que soient détournés les moyens d'autres dispositifs sociaux (Accidents du travail et maladies professionnelles, Logement, Assurance chômage...), ou des réserves constituées des retraites complémentaires, ou au final au recul de l'âge de départ en retraite.

Pour ce qui concerne ladite gouvernance, FO a dénoncé dès l'origine l'étatisation en marche conduisant à mettre en cause la liberté de négocier la part du salaire différé – la cotisation sociale – consacrée aux retraites. FO entend en conséquence en appeler solennellement à la défense du paritarisme, de la pratique contractuelle et conventionnelle et s'adressera en ce sens au patronat et confédérations syndicales parties prenantes du paritarisme.

C'est pourquoi, FO n'est pas dupe de l'opération menée dans le cadre de ladite conférence de financement qui, dans de telles conditions, ne peut conduire qu'à une impasse dans laquelle elle ne se laissera pas enfermer. La Commission exécutive donne mandat en conséquence au Bureau confédéral pour décider d'en sortir le moment opportun.

FO réaffirme sa détermination à maintenir la mobilisation, engagée par la grève le 5 décembre, contre le projet de système universel de retraite par points pour en obtenir l'abandon.

Contact :

Yves VEYRIER

Secrétaire général

Secrétariat général